

S.C.I Domaine du Pin de la Lègue – 2700 RD4 - CS 70095 - 83603 FRÉJUS

MAJ Le 14/04/2025

Tél : 04 98 11 84 40 courriel : service.technique@pindelalegue.fr**DEMANDE D'ADMISSION DANS LE DOMAINE D'UNE CARAVANE OU R.M.L. 40 m² OU H.L.L. 35 m².**

Délai d'instruction minimum : 15 jours (si dossier complet).

Entrée des installations de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés et juillet/août).

Entrée des engins de levage à partir de 8h30.

Je soussigné(e) :

Associé au hameau :

N° :

N.G. :

Nombre de parts sociales :

C.E.S. = 20 % des nombres de parts

Renseignements concernant la nouvelle installation :

Marque :

Type :

N° de série :

Longueur :

Largeur :

Surface au sol :

Est-ce une installation neuve ou d'occasion ?

Année de fabrication :

Joindre obligatoirement une photo de l'installation, une photo de l'installation sortante, un plan d'implantation, un plan de coupe, un plan de circulation de la grue et matérialiser si possible sur le terrain l'emplacement de la future installation.

Combien d'installations aurez-vous sur votre îlot ?

Surface de l'installation sortante ?

ATTENTION : Le stockage des installations est interdit dans le Domaine ainsi qu'à l'entrée du Domaine, sur les parkings extérieurs et sur le délaissé menant au centre commercial du Pin de la Lègue. L'associé est responsable de l'évacuation de ses installations. Des pénalités prévues au Règlement Intérieur du Domaine peuvent être appliquées.

Renseignements concernant l'entrée au Domaine :

L'admission sera effectué par :

Date :

Remorquée par véhicule :

N° Immatriculation :

Appartenant à :

Grutage :

Si oui, **taxe de grutage** à régler obligatoirement avant l'entrée de l'installation dans le domaine.

Climatisation :

Si oui, indiquer sa position sur le plan et l'entreprise intervenant pour son installation.

Important (Article 1.15 du RI) : Tous travaux réalisés peuvent engendrer une modification du calcul de taxation foncière des éléments de construction. Après tous travaux ou aménagements il appartient au sociétaire, et à lui seul, de les déclarer au centre des impôts de Draguignan.

Fait à

Le

Signature de l'associé(e) validant l'acceptation du Règlement Intérieur partie Constructive

Prévenir le service technique de l'entrée de la nouvelle installation au moins 48 heures avant, jours ouvrés.

Cadre réservé à l'administration :

Accord

Refus

Observation :

Contrôle à l'entrée
date et signature du contrôleurContrôle d'implantation conforme aux plans
date et signature du contrôleur

Le directeur des services.

L'instructeur des aménagements parcellaires.

Le contrôleur sécurité et suivi des travaux.

